



PROJET MOBILITES 2025 / 2030
Commission Partenariale de Suivi du 16 décembre 2015
9h - 10h30

Relevé de décisions

Elus présents

BAGNERIS Bernard	CD 31 – Conseiller départemental
LATTES Jean-Michel	SMTC – Président
MALRIC Line	CD 31 – Conseillère départementale, Vice-présidente chargé des transports

Elus excusés

ESCOULA Louis	SITPRT – Président
MANDEMENT André	Communauté d'agglomération du Muretain – Président
MOUDENC Jean-Luc	Toulouse Métropole – Président
OBERTI Jacques	SICOVAL – Président

Techniciens présents

BARRERE Denis	CA du Muretain – Directeur Transport/ Mobilités
BLAQUIERE Alexandre	SMTC – DGA Patrimoine et Investissement
CALLE Julien	SICOVAL – Responsable Déplacements
CAPDEVILLE Jean	Toulouse Métropole- Direction stratégique des mobilités
CAZALE DITMARTET Thierry	DREAL – Chargé de mission
DEL RUE Laurent	CD 31 – DGA Education, Mobilités, Patrimoine
DUPOUX Fabienne	SMTC – Responsable service Prospective
ENGRAND Jacques	SMEAT – Directeur
GUERREIRO Edouard	Toulouse Métropole – Chargé de mission contrats de ville
KAHN Philippe	DDT 31 – Directeur
LATTES Jean-Michel	SMTC – Président
MABRU David	CD 31 – Collaborateur de Mme MALRIC
REYMUUND Pierre-Emmanuel	Toulouse Métropole
ROUJEAN Alain	DDT 31 – Unité Mobilité
TOUPIN Frédéric	AUA/T – Responsable Pôle Mobilités / Transports
VABRE Jacques	SITPRT – Directeur
VAYSSE Alain	SMTC – Conseiller technique du Président

Techniciens excusés

EVIN Jean-Michel	SMTC – Directeur général des services
------------------	---------------------------------------

L'ordre du jour de la Commission Partenariale Technique est le suivant

1. Rappel : Pourquoi réviser un PDU ?
2. Vers une nouvelle stratégie globale de mobilité
3. Les enjeux du projet Mobilités 2025-2030 (prescrits dans les documents cadre)
4. La démarche de concertation et de consultation mise en place
5. Les prochaines étapes.

Le présent compte-rendu n'a pas pour objet de résumer l'ensemble des diapositives projetées en réunion, le support étant joint en annexe. Il vise en revanche à retranscrire les échanges en séance.

1. Echanges suite la présentation de la nouvelle stratégie de mobilité

La Direction Départementale des Territoires de la Haute-Garonne (DDT 31) fait remarquer que beaucoup de documents de planification sont actuellement en cours de révision. L'Etat sera particulièrement attentif à la cohérence entre ces démarches de planification.

Un autre point de vigilance sera de ne pas ouvrir à l'urbanisation des zones non accompagnées de projets de transports en commun, et de bien travailler le phasage entre les différents projets.

La DDT 31 insiste par ailleurs sur l'importance de comparer entre eux les projets à l'étude, à l'occasion de la modélisation.

La DDT 31 informe enfin que le porter à connaissance et la note d'enjeux de l'Etat seront transmis au SMTC dans les jours à venir.

Le Conseil Départemental de la Haute-Garonne constate que le calendrier de la démarche PDU se télescope avec les évolutions législatives en cours, notamment les transferts de compétences. En conséquence, le Conseil Départemental avertit que, contrairement au PDU précédent, il ne sera pas forcément en mesure d'afficher des engagements sur certains projets routiers, étant donné que les compétences liées à leur mise en œuvre vont être transférées, notamment sur le territoire de Toulouse Métropole.

2. Echanges suite au bilan des démarches de concertation et de consultation

La DDT 31 remercie le SMTC pour le travail mené à l'occasion de la concertation et des commissions thématiques de novembre et décembre et apprécie que les contributions des partenaires aient été détaillées dans le support.

Le SMTC précise que tous les supports et comptes-rendus des commissions thématiques de novembre et de décembre sont téléchargeables depuis le site mieuxbouger.fr. En particulier, les pistes d'actions élaborées par les participants (résumées dans les slides 26, 28, 30 et 32, à droite) sont consultables en détail, à la fin des comptes-rendus des commissions de décembre.

3. Echanges suite à la présentation de la suite des travaux et des prochaines étapes

Le SMEAT précise, en réaction au slide 38 sur la compatibilité entre SCoT et PDU, que l'ouverture à l'urbanisation subordonnée à la condition d'une desserte efficace en TC est valable sur l'ensemble du territoire. Et que ceci vaut également pour les projets de renouvellement urbain.

LE SMTC prend en note cette remarque et amendera le support en ce sens.

Le Conseil Départemental de la Haute-Garonne fait remarquer, sur la carte des projets routiers du SCoT (Slide 39), que le projet en rouge n'est pas tout à fait fidèle à la réalité (RD 902 au lieu de 920, tronçon à créer plus court). Le SMTC prend note, mais la carte ayant été produite dans le cadre du SCoT en cours de révision, cette demande de modification devra être prise en compte par le SMEAT.

Le SITPRT confirme que la question de l'ouverture à l'urbanisation est centrale, et qu'elle doit être liée à la mise en place de réseaux structurants de transports en commun. Le SITPRT ajoute que les projets Linéo sont importants, mais qu'ils doivent, pour être effectifs, pouvoir circuler correctement.

Le SMTC confirme qu'un temps de parcours attractif est un des principes du Linéo. Si l'on prend l'exemple du Linéo Plaisance-Tournefeuille-Arènes, qui représentera un investissement de 45 Millions d'euros, beaucoup d'aménagements en site propre sont prévus pour atteindre cet objectif.

Le Conseil Départemental de la Haute-Garonne soulève un autre enjeu auquel il est attentif : l'équilibre dans la desserte des territoires. En particulier, le Muretain doit faire l'objet d'une attention particulière.

Le SMTC répond que l'intégration du réseau de la communauté d'agglomération du Muretain dans le réseau Tisséo est un important dossier au SMTC. De nombreux échanges ont eu lieu à ce propos, et la mise en œuvre d'une ligne rapide entre Muret et Toulouse devrait mener à une augmentation significative de l'offre.

Le Muretain confirme que, n'ayant intégré le SMTC qu'en 2012, un important travail est en effet à fournir. Elle précise que les quatre gares présentes sur le territoire sont prises en compte pour améliorer la desserte.

Toulouse Métropole interroge le SMTC sur la possibilité de profiter du Projet Mobilités 2025/2030 pour préparer une contribution un peu transversale et élargie sur l'organisation des mobilités, en prévision de la révision du SRADDET.

Le SMTC prend en considération cette remarque et essaiera de préparer cette lecture, qui pourra en effet être un élément contributif pour le SRADDET.

Le SITPRT revient sur le sujet de la modalisation, qui est central. Le SITPRT fait remarquer pour que faire démarrer la modélisation trafic, cela suppose qu'on ait arrêté les projets routiers, mais aussi que l'on ait esquissé les projets transports en commun. Le SITPRT interroge le SMTC sur la possibilité de décaler le démarrage de la modélisation après les commissions territoriales, soit après mars.

Le SMTC explique que si l'on décale trop le démarrage de la modélisation, il ne sera pas possible de respecter l'objectif d'un arrêt du projet en octobre 2016 et d'une approbation de la révision fin 2017-début 2018. Le Projet Mobilités 2025/2030 prendrait environ six mois de retard, avec des conséquences sur le respect des engagements pour la troisième ligne de métro. Il sera néanmoins possible de procéder à des tests de sensibilité, pour mesurer l'impact d'un éventuel nouveau grand projet.

Le SMTC précise enfin que deux mois de « marge » ont été conservés suite à la modélisation, pour avoir le temps d'analyser les résultats, notamment ceux liés à la modélisation de la qualité de l'air, et éventuellement d'ajuster certains projets pour les améliorer.

En conséquence de ces contraintes, le SMTC souligne l'importance de bien partager les projets à intégrer comme données entrantes pour la modélisation et ce, au plus tard en janvier 2016.

4. Prochaines étapes

Le SMTC conclut la séance avec la présentation des prochaines étapes:

- Les commissions territoriales, qui se dérouleront en mars, dans quatre bassins de mobilité (la Ville de Toulouse étant associée à chaque bassin de mobilité). Les mois de janvier et février seront en partie consacrés à la préparation de ces commissions.
- Parallèlement, la poursuite des phases techniques du projet : modélisation trafic et air, annexe accessibilité, à partir de mars-avril, rédaction du Projet Mobilités 2025/2030, etc.
- De nouvelles commissions partenariales technique et de suivi avant l'été. La prochaine Commission partenariale de suivi est notamment prévue **le 8 juin 2015, de 9h à 11h**.
- La présentation du Projet Mobilités 2025/2030 et l'arrêt du projet, prévus en octobre 2016.